

1^{er} juillet 2004

N° 2004 - 2244

U 10

- Résultat de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement sur le Second Marché annoncés par l'avis N° 2004-2099 du 23 juin 2004.
- Début des négociations sur le Second Marché et radiation du Marché libre.
- Règlement de l'OPO.
- Capital social.

1 - RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME

Après centralisation des états récapitulatifs des ordres d'achat reçus des membres du marché, EURONEXT PARIS SA fait connaître qu'au total elle a enregistré des ordres d'achat portant au total sur 43 628 actions U10.

Conformément aux indications données dans l'avis N° 2004-2099 du 23 juin 2004, EURONEXT PARIS SA a coté un cours de 32 € et a procédé à la répartition des 27 500 actions U10 offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert en appliquant un taux de réduction de 63,047 %.

NB - Il est rappelé que dans le cas où l'application du pourcentage de réponse des ordres n'aboutirait pas à un nombre entier de titres, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur.

2 - RESULTAT DU PLACEMENT

Il est précisé que dans le cadre du placement, pour 247 500 actions offertes, la demande s'est établie à 58 ordres servis correspondant à 1 856 280 titres.

3 - REGLEMENT/LIVRAISON DE L'OPF

Les opérations de règlement – livraison seront relitées dès le 1^{er} juillet 2004, elles seront compensées et garanties.

4 – COTATION A PARTIR DU 1^{er} JUILLET 2004 SUR LE SECOND MARCHÉ ET RADIATION DU MARCHÉ LIBRE

Pré ouverture : 7h15
Ouverture : 9h00
Cours de référence : 32 euros soit le cours de l'OPO
Seuils de cotation : 20 % du cours de référence

Dispositions particulières

Le 2 juillet 2004, le cours de référence sera le prix de l'OPO, soit 32 €. Le seuil de cotation est fixé à 20% du cours de référence.

Au cas où le cours d'ouverture franchirait le seuil mentionné ci-dessus, EURONEXT PARIS SA procédera à la réservation de la valeur.

EURONEXT PARIS SA informera les intervenants de marché des nouvelles modalités de cotation en prenant, à chaque tentative, comme cours de référence le niveau de la réservation auquel sera appliqué des variations supplémentaires de 20 %.

Dès lors qu'aucun cours n'aura pu être coté sur la valeur, les dispositions particulières ci-dessus mentionnées resteront applicables dès le jour de bourse suivant.

Après cotation du premier cours sur la valeur, la cotation s'effectuera selon les règles habituelles du continu, groupe de valeur 12, en matière de seuils.

Radiation du Marché Libre

En conséquence, la société est radiée du Marché Libre et les ordres non exécutés sur Marché le 1^{er} juillet 2004 seront éliminés. Il appartiendra aux membres du marché d'introduire dans le système NSC, le 2 juillet 2004 au matin, les nouveaux ordres des clients.

5 – CAPITAL SOCIAL

A l'issue des opérations et de l'augmentation de capital, le capital social de la Société U10 est divisé en 3 416 162 actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le prospectus a reçu le visa N° 04-619 en date du 22 juin 2004 par l'Autorité des Marchés Financiers ; il se compose d'un document de base enregistré sous le N° I.04-113 en date du 15 juin 2004 et d'une note d'opération.

Code ISIN : FR0000079147

Code Mnémonique : LCG
